

COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 novembre 2010

L'an deux mille dix, le dix neuf du mois de novembre à dix neuf heure, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON		Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUT	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise POBEAU	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Mme Françoise SCHEEPERS
M. Jean-Luc REBY

Point n°1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 15 octobre 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : M.S.P.

Thierry AUDOUIN informe les membres du conseil qu'une association est créée entre les professionnels de santé afin d'assurer dans l'immédiat le fonctionnement. A la demande des professionnels de santé, un membre du conseil est sollicité pour faire partie de l'association.

A l'unanimité, le conseil municipal, demande à ce que ce soit M. AUDOUIN, qui représente la municipalité.

La journée porte ouverte est prévue le 27 novembre prochain de 10h à 13h.

Point n°3 : Eco-Quartier

Une communication renforcée sur le projet dans la presse locale est effectuée. Dernièrement d'est le Berry Républicain qui a fait un article.

Le projet global d'urbanisation se poursuit. Dans les semaines qui suivent, on devrait être en mesure de communiquer un cout au m².

Une information des employés du CHSI est actuellement à l'étude.

POINT N° 4 : Employés municipaux

Françoise POBEAU informe le conseil municipal que plusieurs employés municipaux ont été « stagiairisés ».

POINT N° 5 : CCAS

Françoise POBEAU informe le conseil, que les aides annuelles aux personnes âgées dans la difficulté ont concerné 12 personnes.

Le repas annuel aura lieu le 13 février 2011, le menu est en cours d'élaboration auprès du traiteur local.

POINT N° 6: Fleurissement

Anne-Marie MERY fait un point sur le concours des maisons fleuries 2010 :

- 30 participants
- La remise des prix a eu lieu le 7 novembre 2010
- Tous les participants ont reçu un prix (bon d'achat ou fleurs) ainsi qu'une rose.
- Le concours est reconduit en 2011, un bulletin d'inscription sera annexé au bulletin municipal

POINT N° 6 Petite enfance

Françoise POBEAU fait un point sur la rencontre qui a eu lieu entre les professionnels et les familles intéressées.

Le projet de création d'une structure d'accueil des tout-petits semble plus aboutie.

POINT N° 7 Subventions aux associations

Thierry AUDOUIN commente le tableau de répartition des subventions qui est remis aux membres du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la répartition des subventions qui lui est soumise.

POINT N° 7 : Questions et informations diverses

Route Centre Europe Atlantique

M. le maire fait lecture d'un courrier adressé par le Conseil Général en vue de requérir le soutien des municipalités de l'Allier pour que des travaux de sécurisation soient menés.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à apporter son soutien.

Rue du Pavé :

Stéphane MILAVEAU fait lecture du courrier d'un riverain demandant la réalisation de travaux de voiries.

A l'unanimité le conseil municipal se positionne pour que ces travaux soient inscrits lors d'un prochain budget, pour l'instant il n'est pas possible de les mettre en œuvre.

Avenants aux travaux des remparts

La tranche de travaux supplémentaires liés à des impondérables représente un montant de 231 578,79 € HT.

Le conseil municipal accepte ces travaux qui ne relèvent pas du maître d'œuvre, ni du maître d'ouvrage, ni de l'entreprise. Le montant du marché révisé est donc de 1 523 821,59 € HT et sollicite de ce fait l'attribution de la réserve parlementaire.

Travaux projecteurs de l'église et panneaux photovoltaïques

Les dossiers seront abordés en présence de **Gérard REVIDON**.

Assainissement des « Petites Chaumes »

Des travaux de passage d'une caméra dans les réseaux actuels sont nécessaires pour finaliser l'étude.

Le conseil municipal accepte ces travaux nécessaires pour permettre le lancement de la première phase d'assainissement.

Sécurisation du chemin piéton du lotissement des récollets

A la demande de **Anne-Marie MERY**, la mise en place d'un système empêchant les 2 roues et les quads d'emprunter ce chemin sera mis en place afin de réserver le passage dans ce chemin uniquement aux piétons.

Signalétique du cabinet médical du médecin exerçant hors de la M.S.P.

Il est évoqué que le Dr RASOLOHARIMALALA ne comprends pas pourquoi son cabinet n'est pas indiqué. **Bernadette ACCOLAS** explique que le choix de la commission était d'indiquer uniquement les structures communales dans le but de ne pas faire une signalétique trop envahissante.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

**Le prochain conseil municipal est fixé
Le vendredi 17 décembre 2010 à 19h**